

Patrice PETETIN
Délégué Syndical Central Force Ouvrière

à

Philippe PEZET
Directeur des Ressources humaines France

Objet : Mise en place de l'accord « SAFE » :

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 20 Mai 2009, vous nous confirmiez que vous traiteriez les problèmes liés aux travaux particulièrement salissants. Nous constatons malheureusement que la mise en place de l'accord « SAFE » est effective mais que rien n'a encore été fait dans ce domaine. Nous vous demandons donc de tout faire afin de faire respecter vos engagements.

D'autres parts, au vu de ce qui se passe dès aujourd'hui, et notamment en ce qui concerne la communication liée aux pauses de travail, nous vous demandons, au plus vite, de réinstaurer l'esprit dans lequel les négociations se sont déroulées. Pour citer votre note d'application en date du 27 Août 2009 « *le temps de pause ne doit pas avoir pour effet de perturber le bon fonctionnement du service* » et que « *la volonté des négociateurs n'a pas été (et ne sera pas) de fixer délibérément des créneaux de prise de pauses...* ». .

Dans le même temps et toujours pour rester dans l'esprit de l'accord, nous vous demandons de ramener le départ des bus le soir à 16h35 au lieu de 16h45 et de rendre le système de transport collectif du personnel en équipe alternée bien plus performant que ce qu'il est aujourd'hui.

L'interprétation de vos notes d'application telle qu'elle est faite aujourd'hui est à même de créer un climat plus que malsain dans l'entreprise, ce qui n'est sûrement pas le but recherché.

Persuadés que vous saurez faire appliquer ces demandes, nous vous prions, Monsieur le Directeur, d'accepter nos salutations distinguées.

Patrice PETETIN
DSC FO Eurocopter

Copie :
- Affichage

FORCE OUVRIERE Eurocopter établissement de Marignane

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex
☎ 57455 / 57607 Fax : 04.42.75.32.64 @-mail : marignane@fo-eurocopter.com

Marignane, le 3 septembre 2009
EPF N°058/09 PP/NM

De M. Philippe PEZET

- à -

M. Patrice PETETIN
Délégué Syndical Central FO

Monsieur le Délégué Syndical Central,

J'ai pris bonne note de votre courrier du 1^{er} septembre 2009 relatif à la mise en place de l'accord SAFE au 1^{er} septembre 2009.

Tout d'abord, je tiens à vous confirmer que nous entendons respecter tant l'esprit que la lettre de cet accord que nous avons négocié ensemble et que nous entendons assumer pleinement nos responsabilités. La réussite de la mise en place de ce nouveau dispositif est cruciale pour le développement de notre entreprise et nous devons tous nous mobiliser en ce sens.

Concernant les points précis que vous abordez, je suis en mesure de vous confirmer formellement les éléments ci-après :

1/ Travaux salissants : nous allons réunir dans les jours qui viennent les principaux acteurs concernés pour traiter ce point. Il s'agit concrètement :

- d'identifier très précisément les activités qui par nature nécessitent la prise en compte de conditions de travail particulières et qui requièrent une réponse adaptée, complémentaire au dispositif général de l'accord SAFE;
- de mettre à plat l'ensemble des dispositions actuellement en vigueur en matière de primes dites de « salissure » ;
- de proposer un nouveau dispositif d'indemnisation ciblé répondant à la problématique.

Nous reviendrons bien entendu vers les partenaires sociaux pour vous faire part du résultat de cette analyse afin de pouvoir mettre en place le plus rapidement possible une solution pertinente.

2/ Transport collectif : nous avons respecté nos engagements qui consistaient à mettre en place au 1^{er} septembre un dispositif de transport collectif adapté au nouvel accord et de présenter ce dispositif aux partenaires sociaux mi-juillet. A cette occasion, vous nous avez fait part d'un certain nombre de demandes d'aménagement qui n'ont en aucun cas été négligées et que nous entendons prendre en compte à l'issue d'une première période d'analyse de fonctionnement du nouveau dispositif.

A ce titre, je vous confirme que la Direction d'Etablissement réunira d'ici la fin du mois une réunion spéciale de la commission transport qui sera dédiée à ce thème. Dans ce cadre, nous reprendrons l'ensemble des questions soulevées par la mise en œuvre opérationnelle du dispositif notamment celle de l'horaire de départ des bus.

3/ Pauses : Nous vous confirmons en tout point le contenu de notre note technique du 27 août 2009 concernant le temps de pause et les modalités d'organisation des pauses. Conformément à l'esprit de l'accord, notre priorité est bien de traiter tous les abus qui pourraient voir jour dans la gestion des pauses et non de figer contractuellement l'organisation matérielle de celles-ci. Il s'agit pour le management de trouver le bon équilibre entre la nécessité bien comprise d'organiser ses activités au regard des impératifs opérationnels tout en privilégiant le bon sens et la confiance que nous devons faire perdurer dans les équipes. Nous serons très vigilants sur la mise en place pratique de ces principes sur le terrain.

Comme pour tout changement important, nous devons continuer de maintenir une communication régulière et soutenue avec l'ensemble des acteurs concernés (le personnel, le management et les partenaires sociaux). En ce sens, nous allons maintenir nos efforts pour prendre en compte l'ensemble des questions qui nous sont posées et entretenir un contact régulier avec les hiérarchies pour les soutenir et garantir une mise en place efficace et sereine du nouveau dispositif.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué Syndical Central, l'expression de mes salutations distinguées.

Ph. PEZET
Le Directeur des Ressources Humaines France

Information supplémentaire FORCE OUVRIERE :

Les 50€ mensuels de compensation du CETC seront versés à compter du 1^{er} Septembre 2009.

FORCE OUVRIERE Eurocopter établissement de Marignane

Aéroport Marseille Provence 13725 Marignane Cedex

☎ 57455 / 57607 Fax : 04.42.75.32.64 @-mail : marignane@fo-eurocopter.com